

Compte-rendu de réunion

Comité de Pilotage du PAPI du bassin de l'Or

15 décembre 2022 – Mauguio

Participants : 31 personnes (liste en annexe)

Ordre du jour :

- ✓ Rappels sur le PAPI¹ Or
- ✓ Bilan de la programmation financière engagée
- ✓ Avancement des actions du PAPI
- ✓ Perspectives 2023

Le **diaporama** support des interventions est disponible au lien suivant :

http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Eau/PAPI/2022-12-15_COPIL_PAPI.pdf

La **première lettre info** sur le PAPI Or est disponible au lien suivant :

<https://www.etang-de-l-or.com/lettre-dinformation-du-papi-or/>

Introduction

Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Présidente du Sympo, accueille les participants et les remercie pour leur présence.

Elle rappelle que le PAPI du Bassin de l'Or, engagé depuis 2019, est désormais à mi-chemin de ses 6 années de programmation (2019-2024). La grande majorité des 40 actions qui le composent a été engagée, initiée ou terminée, ce qui inmanquablement a permis de renforcer la dynamique enclenchée sur le territoire du bassin de l'Or depuis le PAPI d'intention.

Une étape majeure a été franchie durant cette année 2022 avec la mise en œuvre du dispositif « OR ALABRI » qui permet désormais à tous les habitants du bassin de l'Or qui sont touchés par les inondations, de bénéficier d'un diagnostic gratuit de son habitation ainsi que de l'accompagnement et du financement des travaux de protection préconisés, à hauteur de 80% jusqu'à 100% dans certains cas.

Le début d'année 2022 a été marqué par la demande d'un avenant au PAPI Or. Ce dernier a été validé par l'Etat et ses partenaires, et permet notamment de renforcer la dynamique enclenchée pour la sensibilisation des scolaires au risque inondation en doublant le nombre d'animations dans les écoles du bassin versant. Cet avenant permet également d'améliorer la protection des personnes et des biens vis-à-vis du risque inondation en renforçant le dispositif OR ALABRI.

¹ PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

La Présidente rappelle les objectifs de cette réunion, qui dans la lignée de la concertation mise en place depuis le début du PAPI d'intention en 2014, vise à **partager l'état d'avancement des différentes actions engagées** dans ce second PAPI et à **échanger sur les perspectives pour l'année 2023 à venir**.

Dans un souci d'instaurer une véritable concertation et parce que la démarche du PAPI intéresse l'ensemble des communes du bassin versant concernées par les problèmes d'inondation, **ce Comité de Pilotage est élargi à l'ensemble des communes du territoire du Symbo**.

La Présidente cède ensuite la parole à **Flore IMBERT-SUCHET, Directrice du Symbo** qui rappelle la vulnérabilité du Bassin de l'Or aux inondations ainsi que les fondements de la démarche PAPI. Elle revient sur l'année 2022, une année particulièrement chargée et charnière pour ce PAPI, avec la réalisation d'un bilan à mi-parcours et d'un avenant à la convention initiale. Elle fait part de l'édition du premier exemplaire de la lettre annuelle d'information du PAPI OR ([voir lien](#)), dont un exemplaire est distribué à chacun en séance. Enfin, la parole est donnée à **Christophe ORTH, Chargé de mission inondation au Symbo et animateur du PAPI Or**.

Déroulé & Principaux échanges

1. Rappels sur l'élaboration du PAPI 2019-2024

Christophe ORTH (Symbo) revient brièvement sur l'élaboration du PAPI Or, ses enjeux et les grandes orientations retenues pour la période 2019-2024. Pour mémoire le PAPI Or fait suite à un PAPI d'intention (2014-18) et regroupe une quarantaine d'actions pour un montant total de 19 M€ TTC. Ce dispositif a permis de mobiliser une aide publique proche de 70% (Etat, Région, Europe, Département).

2. Bilan de la programmation financière engagée

Tout d'abord, l'animateur du PAPI présente les caractéristiques de l'avenant simple au PAPI Or qui a été approuvé en 2022. Puis il synthétise l'avancement de la programmation financière du PAPI ([voir diaporama](#)) : 19 actions sont engagées en terme financier (contre 13 précédemment) pour un montant de 3.2 M€ (2,4M€ en 2021). La quasi-totalité des actions sont engagées techniquement (32/40). Pour mémoire les montants les plus élevés arrivent en fin de programme lorsque les études laissent place aux travaux, ce qui explique la faible consommation des crédits par rapport à l'avancement du PAPI.

3. Avancement des actions du PAPI

Il est présenté en séance l'avancement technique de l'ensemble des actions des différents axes du PAPI par Christophe ORTH (Symbo), ainsi que les actions à maîtrise d'ouvrage de Montpellier Méditerranée Métropole (3M), par Amandine AURICHE, Cheffe d'unité Etudes, Travaux et Exploitation ([voir diaporama](#)).

Discussions au sein du COPIL :

- **Opposabilité des cartographies de zones inondables hors PPRi² et avancement des PPRi :**

Fabien MAURY (Cabaniers de Pérols) demande si les zones inondables établies dans le cadre du PAPI font l'objet d'un porter à connaissance ou d'une mise en conformité pour les projets d'aménagement. **Pascale FIEVET (DDTM)** indique que les PAPI n'en sont pas l'objet car il s'agit d'un outil financier de coordination d'un programme d'actions. En revanche, chacune des actions devra obtenir toutes les autorisations nécessaires.

Anthony MELIN (Maire de Candillargues) nuance ces propos en indiquant que sur sa commune, on lui demande de prendre en compte les nouvelles zones inondables identifiées dans l'étude préalable au PAPI Or. **Pascale FIEVET** rappelle qu'en tant qu'étude de connaissance, ces données doivent être prises en compte, même si elles ne sont pas opposables.

Georges ANTHOUARD (APIL) fait part de son fort agacement au sujet des cartes du porter à connaissance du PPRi de Lunel annulé en 2015. Ces dernières sont contestées et pourtant elles sont toujours prises en compte par l'Etat depuis plus de 7 ans. Il déplore la longueur pour obtenir un nouveau PPRi sur Lunel.

Jean-Luc MEISSONNIER (Maire de Baillargues) ajoute que cela fait près de 20 ans sur sa commune qu'il attend aussi un PPRi.

Pascale Fievet (DDTM) indique que sur Lunel, l'Etat est en attente des travaux prévus sur la basse vallée du Vidourle. **G. ANTHOUARD (APIL)** ne comprend pas cette position, d'autant plus qu'elle pénalise le territoire, étant donné que les subventions de l'Etat pour les travaux de protection hydraulique, sur la commune de Lunel ne disposant pas d'un PPRi approuvé, ne seront que de 20% (contre 40% pour un PPRi approuvé), il s'agit d'une double peine pour le territoire.

- **Démarche OR ALABRI :**

Patricia MOULLIN-TRAFFORT (Présidente du Symbo) rappelle que sur le territoire de Pays de l'Or Agglomération (POA), cette dernière abonde les aides Etat sur les travaux pour atteindre une aide publique de 100% pour les particuliers. Elle lance un appel aux autres EPCI pour emboîter le pas.

Christophe ORTH (Symbo) rappelle que les chiffres d'avancement indiqués dans le diaporama sont une photographie « à un instant T ». Les dernières réunions publiques d'informations ont eu lieu jusqu'à début décembre et il faut du temps pour que les diagnostics soient réalisés, puis pour passer jusqu'à la phase travaux. Les demandes de travaux n'en sont qu'au tout début.

Patrick ROCHER (Mairie de Teyran) demande s'il est possible d'avoir un retour par commune sur les diagnostics réalisés et les éventuels travaux engagés, tout en gardant la confidentialité des bénéficiaires.

C. ORTH (Symbo) indique qu'il est prévu de faire un retour de l'avancement auprès de chacune des communes bénéficiaires.

P. MOULLIN-TRAFFORT (Symbo) insiste sur le problème que pose l'avance de fonds pour réaliser les travaux par les particuliers. En dépit d'une aide jusqu'à 100%, cette avance n'est pas possible pour tous les foyers et empêche la réalisation de certains travaux de protection.

² PPRi : Plan de Prévention des Risques inondation

Nils SOUTEYRAND (3M) informe qu'une démarche similaire sera engagée sur le territoire de la Métropole de Montpellier, « Ruissel'Alabri », d'ici fin 2023 / début 2024.

Cécile VILLATTE (CD34) est interpellée sur la possibilité d'avoir des aides du Département sur ce sujet. Cette dernière indique qu'il est possible de solliciter le Département pour compléter le financement des travaux à hauteur de 20% des dépenses éligibles (TTC). Toutefois, les dossiers doivent avoir un minimum de 2000€ de travaux. Il est à noter que le CD34 continue de s'engager sur le sujet pour le moment mais n'a pas de visibilité pour la suite. Tout comme un positionnement quant à la prise en compte de ce type de mesures pour les inondations par ruissellement doit être acté.

C. ORTH (Symbo) interroge les services de l'Etat sur la possibilité de financer, sur les cas particuliers de Lunel et Marsillargues, la protection des bâtis contre les inondations des cours d'eau & ruissellement provenant du bassin de l'Or, tout en prenant en compte l'aléa Vidourle, sans attendre les futurs travaux de l'EPTB Vidourle. Les biens touchés uniquement par l'aléa Vidourle seront diagnostiqués par l'EPTB Vidourle. **P. FIEVET (DDTM)** estime cette solution comme cohérente.

- **Aigues-Vives à Baillargues (action 6.3 abandonnée)**

J-L. MEISSONIER (Maire de Baillargues) et Jennifer CUCHET (DGS) réagissent à la présentation de la 3M en demandant à ce qu'une rencontre avec la 3M se fasse très rapidement. L'objectif serait de prendre en compte les recommandations de zone d'expansion des crues sur le secteur et ainsi libérer le reste de l'emprise du bassin écrêteur imaginé pour permettre son aménagement (projet de ZAC). **A. AURICHE (3M)** indique qu'un courrier officiel est parti la semaine dernière pour demander une rencontre en début d'année 2023, si possible dès janvier.

- **Protection de Pérols (action 7.7)**

Bruno COSME (Cabanes de Pérols) demande si la commission des sites classés a été sollicitée sur ce projet. **A. AURICHE (3M)** indique avoir déjà rencontré plusieurs fois les services de l'Etat, depuis 2020, y compris sur le volet réglementaire du projet.

B. COSME (Cabanes de Pérols) s'inquiète de la sécurité derrière cet ouvrage s'il n'est pas fait des actions de « poldérisation » (pompage) car d'autres entrées d'eau sont possibles. **A. AURICHE (3M)** rappelle que c'est tout l'enjeu des études hydrauliques complémentaires, sur le volet pluvial, que la 3M a déjà engagées sur le sujet afin de garantir l'efficacité de cette action de protection.

- **Porte de Carnon**

J-L. MEISSONIER (Maire de Baillargues) demande si le projet de Pérols est en lien avec la porte de Carnon. **B. COSME (Cabanes de Pérols)** fait part de ses inquiétudes sur cet ouvrage vis-à-vis des inondations. **Flore IMBERT-SUCHET (Directrice du Symbo)** indique que l'articulation avec la porte de Carnon a bien été regardée dans l'étude préalable au PAPI OR et que plusieurs scénarios ont été étudiés (élargissement du Grau, fonctionnement des portes, etc.). Les conclusions du bureau d'étude en hydraulique montrent que les actions au niveau du Grau, comme l'élargissement de la porte, n'auraient comme conséquence en cas de crue que de réduire le temps de vidange de l'étang, mais n'ont pas d'incidence significative sur les hauteurs maximales d'inondation (pic de montée de l'étang) notamment au niveau des cabanes de Pérols. Durant cette étude, il n'a pu être identifié de solution technique pertinente qui permettrait d'obtenir des subventions publiques (cf. analyse coût-bénéfice positive) autre que la protection rapprochée du quartier des Cabanes de Pérols.

- PiCS

N. SOUTEYRAND (3M) demande s'il est possible de financer la mise en place des Plan InterCommunaux de Sauvegarde (PiCS), imposés par la Loi Matras. P. FIEVET (DDMT) indique que le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ne le permet pas car il s'agit d'une obligation réglementaire.

P. MOULLIN-TRAFFORT (Symbo) demande à la Métropole si le Département, en tant que gestionnaire d'axes routiers, est bien associé à la mise en place du DORRIS³ (*dispositif qui formalise l'organisation métropolitaine et communale pour la gestion des fermetures de voiries en cas d'inondation*) Nils SOUTEYRAND répond que jusque là seules les communes de la Métropole ont été associées à la démarche. Un travail de coordination avec le Département et les autres EPCiS sera à mener.

4. Perspectives 2023

Christophe ORTH (Symbo) présente les principales perspectives pour l'année à venir. Il est indiqué que l'année 2023 sera essentiellement consacrée à la poursuite et la mise en œuvre opérationnelle des actions engagées depuis le début du PAPI. Il sera également étudié la possibilité de demander un avenant à la convention PAPI.

- **Projet d'avenant au PAPI Or :**

Il est rappelé en séance les évolutions techniques et financières de plusieurs actions majeures du PAPI OR. En effet, la protection de Candillargues (action 6.4) a connu un changement du choix de solution technique de protection, suite aux changements des municipalités sur Candillargues et Mudaison. La variante en cours d'étude consiste à retenir une solution de protection rapprochée, moins coûteuse et déjà annexée au PAPI labellisé.

Par ailleurs, les études plus précises sur la protection de Pérols (action 7.7) ont mis en évidence une nette augmentation du coût de l'opération, dans un contexte de forte hausse des coûts de la construction. Enfin, le bassin écrêteur sur le Ru de l'Aigues-Vive à Baillargues (action 6.3) a été abandonné en raison du coût trop élevé de l'opération par rapport à son efficacité en termes de réduction des dommages économiques.

P. FIEVET (DDTM) confirme la possibilité d'un avenant pour intégrer la variante privilégiée sur Candillargues. Elle précise qu'il ne sera pas demandé d'actualisation de l'ACB sur la protection de Pérols, malgré l'augmentation du montant estimatif des travaux car cet aménagement a été validé par la CMI sans réserve. Dans la mesure du possible, l'Etat recommande un dépôt simultané de ces modifications afin de limiter au maximum les demandes d'avenant mais aussi pour proposer un budget le plus équilibré possible afin de, si possible, passer par une procédure d'avenant simple, qui serait plus rapide.

F. IMBERT-SUCHET (Symbo) ajoute qu'il est très probable qu'un avenant soit également nécessaire pour les 2 projets de sécurisation des systèmes d'endiguement sur le Lunellois (actions 7.5 et 7.6). A la vue des premiers éléments techniques des études préliminaires en cours, dans le contexte économique actuel, les enveloppes de travaux inscrites au PAPI apparaissent nettement sous-estimées.

³ DORRIS : Dossier Opérationnel pour les Risques de Ruissellement, Inondation et Submersion

P. FIEVET (DDTM) fait part de la création d'un « Fonds vert », pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, qui comporte un volet sur les inondations. Ce fonds peut venir financer la mise en œuvre d'actions PAPI, par des aides Etat supplémentaires, ou en lien avec la prise de la compétence GEMAPI.

Au terme de ces échanges, **le comité de pilotage du PAPI Or se prononce favorablement à l'étude et au dépôt d'un avenant sur les sujets évoqués.**

En conclusion, **Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Présidente du Symbo**, remercie l'assemblée pour sa participation active, ces échanges riches et pour la dynamique enclenchée par l'ensemble des acteurs du territoire dans ce partenariat étroit entre financeurs, techniciens et élus locaux.

Annexe : Liste des participants et documents de présentation

ANNEXE 1 : Participants & diffusion

Organisme	Nom Prénom	P ⁴	E ⁵	A ⁶
Agence de l'eau RMC	HOUSSET Frédéric			X
Association des Cabaniers de Pérols	MAURY Fabien	X		
	COSME Bruno	X		
Association des Riverains du Bérange	SANDRAT Patrick		X	
APIL (Association pour la Prévention des Inondations à Lunel)	ANTHOUCARD Georges	X		
	PERRIN Jean	X		
Association Le Crès Salaison Environnement	TEULIERE Jean Paul			X
CAPNUBAM (collectif d'associations) : Association des Amis et Riverains du Ponant	BORNEMAN Daniele			X
Chambre d'agriculture de l'Hérault	LEVAUX Marie			X
	LACHENAL Renaud			X
Chambre du Commerce et des Industries	DELJARRY André			X
Communauté de Communes du Pays de Lunel, Services Techniques	CARLES Cyrille	X		
Vice Président Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, et élu au Sympo	ARMAND Jean-Claude	X		
Département de l'Hérault	MARKOVIC Jacqueline	X		
	HENRY Gabrielle		X	
Département de l'Hérault, services techniques	VILLATTE Cécile	X		
	BOSSE Sébastien		X	
DDTM34	FIEVET Pascale	X		
	SCELISO Estelle			X
DREAL Occitanie	DOLLE Claire			X
	HERPIN Georges			X
Maire de Baillargues et élu au Sympo	MEISSONIER Jean-Luc	X		
Mairie de Baillargues, Services Techniques	CUCHET Jennifer	X		
Maire de Candillargues et Vice-Président de Pays de l'Or A.	MELIN Anthony	X		
Mairie de Lunel, Services techniques	TESSIER Camille	X		
Mairie de Marsillargues, et élu au Sympo	TEMPIER Florian	X		
Mairie de Mauguio-Carnon, et élu au Sympo	GANIBENC Bernard		X	
Maire de Montaud et élu au Sympo	RAYMOND Joël	X		
Mairie de Madaison et élue au Sympo	SCHEIBER Marie-Jo	X		
Mairie de Pérols, services techniques	PARAME Willy	X		
Maire de Saint-Aunès, et Vice-Président de Pays de l'Or A.	HUGUES Alain		X	
Mairie de Saint-Aunès, et élu au Sympo	GRABIEL Gérard	X		
Mairie de Saint-Brès	SCHWARTZ Josy	X		
Maire de St-Drézéry, Elue au Sympo	GALABRUN-BOULBES Jackie	X		
Mairie de Saturargues	DUBAYLE-CALABANO Martine		X	
Mairie de Teyran	ROCHER Patrick	X		
Mairie de Vendargues	FINART Jean-Paul	X		

⁴ P : Présent(e)

⁵ E : Excusé(e)

⁶ A : Absent(e) [liste de diffusion]

Organisme	Nom Prénom	P ⁴	E ⁵	A ⁶
Vice-Présidente Montpellier Méditerranée Métropole, et élue au Symbo	NEGRET Véronique		X	
Montpellier Méditerranée Métropole, et élu au Symbo	PATERNOT Bruno		X	
Montpellier Méditerranée Métropole, services techniques	AURICHE Amandine	X		
<i>Idem</i>	SOUTEYRAND Nils	X		
<i>Idem</i>	LOCCI Sandrine		X	
Vice-Président Pays de l'Or Agglomération, et élu au Symbo	JEANJEAN Christian			X
Pays de l'Or Agglomération, services techniques	BAKOUR Laetitia		X	
<i>idem</i>	RIBEYRE Sylvain		X	
Région Occitanie, services techniques	AOUBID Schéhérazade	X		
Syndicat du Bassin du Lez (Syble)	BOURSIAC Anne		X	
Syndicat du Vidourle	ADOUL Karine		X	
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or, Présidente	MOULLIN-TRAFFORT Patricia	X		
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or, services techniques	IMBERT Flore	X		
<i>idem</i>	MARTIN Eric	X		
<i>idem</i>	VAZZOLER Nathalie	X		
<i>idem</i>	GENTIL Nathalie	X		
<i>idem</i>	ORTH Christophe	X		
Autres Mairies du bassin-versant	Diffusion du compte-rendu			X
Autres associations	Diffusion du compte-rendu			X

ANNEXE 2 : diaporama support de la réunion



http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Eau/PAPI/2022-12-15_COPIL_PAPI.pdf

ANNEXE 3 : Lettre d'information sur le PAPI OR

Le bassin de l'Or, un territoire vulnérable aux inondations :

- 33% du territoire en zone inondable
- 17000 habitants en zone inondable
- 2200 habitations inondables
- 740 entreprises, emplois impactés
- 4400 km de routes submergées
- 120 millions € de dégâts

Le PAPI OR 2019-2024 :

- +50 réunions de concertation
- 40 actions sur 6 ans
- 10 signataires engagés
- 19 M€ investissements
- 15 M€ garantis attendus par réduction des dommages
- 32 M€ subventions
- 70% subventions

Édito

Nous voilà à mi-parcours !

Engagé depuis 2019, le PAPI OR est désormais à mi-chemin de ses 6 années de programmation (2019-2024). La grande majorité des 40 actions qui le composent (75%) ont été engagées, initiées ou terminées, ce qui incontestablement a permis de renforcer la dynamique engagée sur le territoire du bassin de l'Or depuis le PAPI 0 intention.

Une étape majeure a été franchie fin 2021 avec le lancement du dispositif « OR ALABRI » qui permet désormais à tous les habitants du bassin de l'Or qui sont touchés par les inondations, de bénéficier d'un diagnostic gratuit de son habitation ainsi que de l'accompagnement et du financement des travaux de protection préconisés jusqu'à 100% !

Le début d'année 2022 a été marqué par la demande d'un avenant au PAPI Or. Ce dernier a été validé par l'Etat et ses partenaires, et va permettre notamment de renforcer la dynamique engagée pour la sensibilisation des scolaires au risque inondation en doublant le nombre d'animations dans les écoles du bassin versant. Cet avenant permettra également d'améliorer la protection des personnes et des biens vulnérables du risque inondation en renforçant le dispositif OR ALABRI.

Autant d'éléments sur lesquels je vous propose de revenir dans cette lettre d'information, parmi les 40 actions et les 19 M€ engagés par les différents maîtres d'ouvrages et partenaires, pour contribuer à protéger notre territoire vis-à-vis du risque inondation.

Bonne lecture !

Patricia MOULLIN-TRAFFORT
Présidente du Sybo

<https://www.etang-de-l-or.com/lettre-dinformation-du-papi-or/>

v.10/02/2023